

Séance du 17 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 04.03.2025

Date d'affichage : 04.03.2025

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame AUDET, Messieurs EDOM, JLASSI, Madame BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame LENGARD pour Madame THOBOR, Madame DUCLAU pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame VESSAH, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur LAUBERTHE, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI, Madame BITTY KOUAKOU pour Madame HABERT.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Approbation du compte de gestion de l'année 2024

Rapporteur : M. Bisson

N° 2025-08

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU la nomenclature M57,

VU le projet de compte de gestion de l'année 2024,

VU le projet de compte administratif de l'année 2024,

CONSIDÉRANT que les écritures retranscrites dans le compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif de la commune,

CONSIDÉRANT que l'état de l'actif et du passif de la commune est identique à celui du Comptable public,

Après l'avis de la commission générale en date du 03 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE QUE,

Article 1^{er} : Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Article 2 : Les résultats constatés sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 17 mars 2025**


Le secrétaire de séance

Nadine HULIN


Le Maire,

Michel BISSON

Résultats budgétaires de l'exercice

16800 - LIEUSAINT

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 414 155,02	29 507 134,30	45 921 289,32
Titres de recette émis (b)	9 399 040,81	25 878 899,17	35 277 939,98
Réductions de titres (c)		229,75	229,75
Recettes nettes (d = b - c)	9 399 040,81	25 878 669,42	35 277 710,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 414 155,02	29 507 134,30	45 921 289,32
Mandats émis (f)	6 994 411,15	23 993 026,58	30 987 437,73
Annulations de mandats (g)		1 640 924,76	1 640 924,76
Dépenses nettes (h = f - g)	6 994 411,15	22 352 101,82	29 346 512,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 404 629,66	3 526 567,60	5 931 197,26
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

16890 - LIEUSAIN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 521 136,64		2 404 629,66		883 493,02
Fonctionnement	8 990 656,23	4 000 428,40	3 526 567,60		8 516 795,43
TOTAL I	7 469 519,59	4 000 428,40	5 931 197,26		9 400 288,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 469 519,59	4 000 428,40	5 931 197,26		9 400 288,45